

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 06893 Numéro SIREN : 797 569 928 Nom ou dénomination : 3 MS BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2019 sous le numéro de dépôt 24296

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 21/11/2019

Numéro de dépôt : 24296

Déposant :

Nom/dénomination : 3 MS BAT

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 797 569 928

N° gestion : 2013 B 06893



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Formulaire à déposer
en double exemplaire



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

24296

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/10/2017	et clos le	30/09/2018	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL 3 MS BAT			12 rue Anselme		
SIRET 7 9 7 5 6 9 9 2 8 0 0 0 2 2			93400 SAINT-OUEN		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
12 rue Anselme					
93400 SAINT-OUEN					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI).					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
Construction d'autres bâtiments			☐		

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
		Bénéfice imposable à 15 %	31 485		

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 11/12/2018	Lieu: Saint-Ouen
Tél:		Qualité et nom du signataire	Mme Oprea Gérante
		Signature.	

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



Signature

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2018

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐**F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	80 526	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	


 Signature: *[Signature]*

Désignation de l'entreprise **3 MS BAT**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **12 rue Anselme****93400****SAINT-OUEN**

SIRET

7	9	7	5	6	9	9	2	8	0	0	0	2	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

ACTIF

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012
		Autres *		014		016
	Immobilisations corporelles *	028		13 846		030
	Immobilisations financières * (1)	040		110		042
	Total I (5)	044		13 956		048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052
		Marchandises *		060		062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		13 000		066
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070
		Autres * (3)		072		074
	Valeurs mobilières de placement	080				082
	Disponibilités	084		3 632		086
	Charges constatées d'avance *	092				094
	Total II	096		108 311		098
	Total général (I + II)	110		122 267		112

PASSIF

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	6 001	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126	600	
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	)	132		
	Report à nouveau				134	1 148	
	Résultat de l'exercice				136	39 009	
	Provisions réglementées				140		
	Total I				142	46 758	
	Provisions pour risques et charges				Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	13 349	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	932	)	172	52 314
	Produits constatés d'avance				174		
	Total III				176	65 663	
Total général (I + II + III)					180	112 421	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 110
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

*Signature*

Désignation du déclarant : 3 MS BAT

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial Autres			
	Immobilisations corporelles		4 000	
	Immobilisations financières		110	
	Total I		4 110	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	39 500	2 500
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes		13 000	
	Créances	Clients et comptes rattachés	35 900	
		Autres	16 279	9 122
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		3 632	54
	Charges constatées d'avance			
	Total II		108 311	11 676
Total général (I + II)			112 421	11 676
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		6 001	6 001
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		600	600
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		1 148	8 298
	Résultat de l'exercice		39 009	(7 149)
	Provisions réglementées			
	Total I		46 758	7 749
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		13 349	
	Autres dettes		52 314	3 926
	Produits constatés d'avance			
	Total III		65 663	3 926
Total général (I + II + III)			112 421	11 676



Signature

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL 3 MS BAT		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR		
						018		
						Exercice N clos le		
						3, 0, 0, 9 2, 0, 1, 8		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			Services *		217		218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	472 333	
	Production immobilisée *					224	39 500	
	Subventions d'exploitations reçues					226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	511 833
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier : ...)					242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle GFE et CVAE *)		243			244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			1	
	Total des charges d'exploitation (II)						264	468 086
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	43 747
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		291	15	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	4 723	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	39 009	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	39 009	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	4 723	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
		ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990		
		ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350	
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	39 501
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * 8 016 dont imputés sur le résultat :					360	8 016	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	31 485
						Déficit col. 2		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



Signature

2033-B-SD

DIVERS À DÉDUIRE

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : 3 MS BAT

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	472 333	15 818
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	39 500	
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		5 001
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	511 833	20 819
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	91 934	8 044
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	2 500	3 500
	Autres charges externes	196 840	3 702
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 911	1 228
	Rémunérations du personnel	138 548	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	29 353	
	Dotations aux amortissements	2 000	5 699
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	1	
	Total des charges d'exploitation (II)	468 086	22 173

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		43 747	(1 355)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		6 312
	Charges financières (V)	15	675
	Charges exceptionnelles (VI)		11 431
	Impôts sur les bénéfices (VII)	4 723	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		39 009	(7 149)

EBP Informatique 2018



I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 419	442		444		446	5 419	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	6 000	464		466	6 000	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 428	472		474		476	2 428	
Immobilisations financières		480		482	110	484		486	110	
TOTAL		490	7 846	492	6 110	494		496	13 956	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 419	532		534		536	5 419
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	2 000	554		556	2 000
	Autres immobilisations corporelles	560	2 428	562		564		566	2 428
	TOTAL	570	7 846	572	2 000	574		576	9 846

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immatriculation	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme *		Long terme					
											19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
		Plus-values taxables à 19 %u (1)				579		Régularisations	590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (C.I.L art 39 terdecies)														591		
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

 Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)
Désignation de l'entreprise : **3 MS BAT**Néant ☐ *
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	8 016
Déficits imputés	983	8 016
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.


 Signature: *[Signature]*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

REP Informatique 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

Désignation de l'entreprise: 3.MS.BAT										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/10/2017 et clos le: 30/09/2018										Données en nombre de mois	
										1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	472 333
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	472 333
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	37 000
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	37 000
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	91 934
Variation négative des stocks										145	(37 000)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	185 719
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	240 653
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	268 680
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										117	268 680
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)										022	472 333
Effectifs au sens de la CVAE *										023	8.00
Période de référence										024	0 1 / 1 0 / 2 0 1 7 160 3 0 / 0 9 / 2 0 1 8
Date de cessation											/ /
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs											
Effectif moyen du personnel * :										376	
dont apprentis										657	
dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.											

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE À L'ADMINISTRATION

Signature

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE À L'ADMINISTRATION

ERP Informatique 2018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1
---	---

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 0 0 9 2 0 1 8

SIREN 7 9 7 5 6 9 9 2 8

Dénomination de l'entreprise 3 MS BAT

Adresse (voie) 12 rue Anselme

Code postal 93400 Ville SAINT-OUEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	6001

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique OPREA Prénom(s) MARINA-GEORGIANA
 Nom marital FILIPOIU % de détention 49.99 Nb de parts ou actions 3000
 Naissance : Date 31/12/1988 N° Département 99 Commune VALENII DE MONTE Pays ROUMANIE
 Adresse : N° 700 Voie CHEMIN DES SARTOUX
 Code Postal 06370 Commune MOUANS-SARTOUX Pays FRANCE

Titre (2) M. Nom patronymique ANDREI Prénom(s) ALEXANDRU
 Nom marital % de détention 50.01 Nb de parts ou actions 3001
 Naissance : Date 01/07/1993 N° Département 99 Commune VALENII DE MONTE Pays ROUMANIE
 Adresse : N° 700 Voie CHEMIN DES SARTOUX
 Code Postal 06370 Commune MOUANS-SARTOUX Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2018



Handwritten signature

PROCES VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AOUT 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un août, à 11 heures 30.

Les associés de la société à responsabilité limitée 3 MS BAT au capital de 6 001 Euros, dont le siège social est 12 rue Anselme 93400 Saint-Ouen, immatriculée au registre du commerce de Bobigny sous le numéro 797 569 928 se sont réunis audit siège sur la convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par **MME OPREA Georgiana-Marina**, gérante.

La Présidente constate que sont présents :

1. MME OPREA Georgiana-Marina, propriétaire de 3 000 parts
2. M. Alexandru ANDREI, propriétaire de 3 001 parts
3. Soit total des parts représentées : 6 001 parts.

La Présidente déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité des trois quarts des parts sociales au moins.

La Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. Le rapport de gestion ;
2. Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
3. Le bilan, le compte de résultat, l'annexe au 30/09/2018.

La Présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et comptes de l'exercice ;
2. Approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
3. Affectation du résultat.

Puis, elle donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

3 MS BAT
SARL au capital de 6 001 euros
Siège social 12 rue Anselme 93400 SAINT-OUEN
RCS BOBIGNY 797 569 928

F&M



[Signature]

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2018 lesquels font apparaître un bénéfice de 39 009 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, l'intéressée ne prenant pas part au vote.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter **le bénéfice de l'exercice soit 39 009 Euros** :

A la distribution de dividendes, pour 30 000 Euros

En report à nouveau créditeur, pour 9 009 Euros

Les capitaux propres se présentent comme suit :

Capital : 6 001 Euros

Réserve légale : 600 Euros

Report à nouveau : 10 157 Euros

Total des capitaux propres : 16 758 Euros

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par la gérante et les associés présents.

3 MS BAT
SARL au capital de 6 001 euros
Siège social 12 rue Anselme 93400 SAINT-OUEN
RCS BOBIGNY 797 569 928

FGM



[Signature]

ANNEXE

Saint-Ouen, le 21 août 2019

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2018 dont le total est de 112 421 Euros et au résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 39 009 Euros.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par la Gérante.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code du commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

1. Continuité de l'exploitation ;
2. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
3. Indépendance des exercices.
4. Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

CHANGEMENT DE METHODES

Aucun changement de méthode n'est intervenu d'un exercice à l'autre.

CONSOLIDATION

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation par intégration globale d'une autre société.

SARL 3 MS BAT
Comptes annuels 2018

1/2

FGM



IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane, et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Concessions, logiciels et brevets : 5 ans (mode dégressif)

Matériel de transport : 5 ans

Matériel informatique : 3 ans

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

SARL 3 MS BAT
Comptes annuels 2018

2/2

FGM



[Signature]

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2018

Saint-Ouen, le 21/08/2019

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30/09/2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées. Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis, à savoir :

1. Le bilan au 30/09/2018 ;
2. Le compte de résultat au 30/09/2018 ;
3. L'annexe au bilan et au compte de résultat 2018 ;
4. Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

1. RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE (EN EUROS)

L'activité de notre société a généré les opérations suivantes au cours de l'exercice écoulé :

CHARGES D'EXPLOITATION :

	30/09/2018
Achats Matières premières	91 934
Variation de stocks	2 500
Charges externes	196 840
Impôts et taxes	6 911
Rémunérations	138 458
Charges sociales	29 353
Dotations amortissements	2 000
Autres charges	1
TOTAL CHARGES	468 086

1/2

FGM



PRODUITS D'EXPLOITATION

Au 30/09/2018 : 511 833 Euros

Nos comptes arrêtés au 30/09/2018 sont en Euros, conformément à la loi.

2. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 39 009 Euros :

A la distribution de dividendes, pour 30 000 Euros

En report à nouveau créateur, pour 9 009 Euros

Les capitaux propres se présentent comme suit :

Capital : 6 001 Euros

Réserve légale : 600 Euros

Report à nouveau : 10 157 Euros

Total des capitaux propres : 16 758 Euros

3. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'année à venir, nous comptons développer notre chiffre d'affaires grâce à une politique commerciale offensive et une recherche de qualité toujours meilleure.

Nous souhaitons que les diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

La Gérante
MME OPREA Georgiana-Marina



2/2



Payeur:

Destinataire :

3 MS BAT

12, RUE Anselme

93400 ST OUEN SUR SEINE

Nos réf : / n° 89254

Dossier : 2013 B 06893
3 MS BAT

Opérateur : FAI

BOBIGNY, le 07 Novembre 2019

REÇU DE DÉPÔT D'UN DOSSIER

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY,

certifie avoir reçu en date du 07/11/2019, une demande

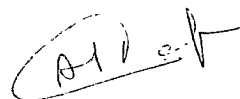
- ☐ d'immatriculation au R.C.S ou au R.S.A.C
- ☐ d'inscription modificative ou de radiation (R.C.S ou R.S.A.C)
- ☐ d'avis provisoire de ventes et cessions
- ☒ de dépôt d'actes et statuts ou de comptes annuels

de la société 3 MS BAT qui a été enregistrée sous le numéro: 797 569 928

Les frais de greffe d'un montant de 48.33 EUR ont été réglés par Carte bancaire

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguée

Le Greffier



La référence ci-dessus vous permet, dès à présent, de suivre l'état d'avancement de votre dossier, en temps réel, sur le site www.infogreffe.fr : Rubrique "Formalités en ligne", puis "Suivi des formalités"